

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022-31 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 13/12/2022

Objet : Renegociation contrat groupe CNRACL

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 14/12/2022 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2022-31. Renegociation contrat groupe CNRACL .pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20221213-2022-31-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 30 /11/ 2022.

Objet : Contrat d'assurance groupe des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Emilie RABETEAU, M. Karl PERIGAUD.

Excusés : Mme Aline COUDERT, Mme Maud TERRACOL, M. Pierre COLOMBET, M. Florian CAMPOURCY, Mme Viviane RAFFIER Mme Céline JALLAIS.

Pouvoirs : Néant.

M. Jean-Michel IGOULZAN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	3	3
Votants	3	2
Pour	3	2
Contre	0	0
Abstentions	0	0

Le Président rappelle :

- que par délibération 2021-09 en date du 9 juin 2021, le Comité Syndical a émis un avis favorable à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risque statutaire conclu par le Centre de gestion avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS.

Le Président expose :

- que par courrier en date du 26 juillet 2022 le Centre de gestion a informé les collectivités adhérentes que la compagnie d'assurances CNP souhaitait résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 ledit contrat encore valable pour deux années, une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier.
- durant l'été, le Centre de gestion a régulièrement rencontré SOFAXIS, afin de connaître les marges de manœuvre qui s'ouvrent aux différents contrats. A l'issue des différents échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives :
 - Diminuer les remboursements d'Indemnités Journalières (IJ) de 20 % sans modifier le taux de cotisation
 - Augmenter de 10% le taux de cotisation et diminuer de 10% le remboursement des indemnités Journalières (IJ)

- Les membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, réunis le 14 octobre dernier, ont décidé de retenir la seconde proposition, à savoir l'augmentation de 10 % du taux de cotisation et la diminution de 10 % du remboursement des indemnités journalières.

En conséquence, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- de CHOISIR de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion
- d'ACCEPTER la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier Sofaxis
- d'AUTORISER le Président à signer les documents correspondant

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ; **14-12-2022**

Isle, le 14/ 12 / 2022
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

